



F SAVOIR
F S
S
TAXE
APPRENTISSAGE
 DYNAMIQUE
 N
 E
 SPORT
 G
 VITALITE
 E
 E
 Q
 U
 I
 P

**Investissez dans
 les formations aux
 métiers du sport**




**Université
 de Lille**

Faculté des
Sciences du Sport
 et de l'Éducation Physique
 Lille 2

Messages

FSSEP

Edit

Parmi la fiscalité de l'entreprise, quel est l'impôt qui revient à la formation ?

La Taxe d'Apprentissage

A quoi sert-elle ?

A Financer les formations professionnelles

La FSSEP est-elle susceptible de bénéficier des fonds issus de la taxe d'apprentissage ?

Oui, au titre du hors quota



Send

La FSSEP en chiffres

2500 étudiants

1 forum d'emploi et des séminaires professionnels

85 % d'insertion professionnelle

60 Enseignants Chercheurs et enseignants

300 Intervenants extérieurs

13 diplômes en formation initiale

UNE OFFRE DE FORMATION INITIALE (DU DEUG/DEUST AU DOCTORAT)

UNE OFFRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE (9 DU et 1 AUEC)

CONVENTIONNEMENT AVEC DES UNIVERSITES PARTENAIRES A L'INTERNATIONAL

VOUS NOUS AIDEREZ A

- **Mettre en oeuvre des démarches pédagogiques et des projets de recherche innovants**



- **Accompagner l'insertion professionnelle de nos étudiants (stages et emplois)**



- **Favoriser les partenariats de notre Faculté**

COMMENT VERSER VOTRE TA ?

- 1** J'informe mon organisme collecteur (OCTA) et/ou mon expert comptable que je souhaite voir la FSSEP bénéficier de ma taxe d'apprentissage au titre du hors quota
- 2** Je n'oublie pas d'indiquer le numéro UAI de la FSSEP - Université Lille 2 :
0590314W
- 3** Je renseigne et retourne l'annonce de versement à :

FSSEP Mme Karine Deffrenne
- Soit par mail : karine.deffrenne@univ-lille2.fr
Tel : 03 20 88 73 54
- Soit par courrier : FSSEP - Mission Insertion
Professionnelle
9 rue de l'Université - 59790 RONCHIN

